

Structure fédérative mais aussi de coordination, le Conseil Local de Santé Mentale du Grand Chalon a été installé lundi après midi. Aux côtés de Sébastien Martin, président de la communauté d'agglomération, Claude Cannet, Vice Présidente du conseil départemental en charge des solidarités, Le Sous Préfet Jehan Eric Winkler, Mme Fribourg de l'Agence Régionale de Santé (A.R.S) et Le Directeur du Centre Hospitalier Spécialisé de Sevrey, Philippe Collange-Campagna ont présenté les objectifs de cette instance regroupant également des partenaires associatif du médico-social.



FEDERATIF ET PARTENARIAL

Le travail au sein du Grand-Chalon a été impulsé notamment par Annie Lombard et Alain Gaudray, respectivement vice présidente en charge des solidarités et conseiller délégué en charge de la santé. Quatre commissions de travail sur « l'inclusion sociale et la lutte contre les exclusions » ; « L'aide à la résolution des situations psychosociales » ; « la promotion en santé mentale et la lutte contre la stigmatisation » et « Population mineurs » ont été mises en place dans le cadre de ce conseil local.



« C'est une plate forme, d'échanges, de concertation, à laquelle participent les élus des 38 communes, des professionnels des secteur médical, social et des acteurs associatifs » a noté le président Sébastien Martin. « Il s'agit de mettre en synergie les acteurs sur un même territoire » a complété Claude Cagnet, pour le département. Alors que le directeur du C.H.S de Sevrey a noté « C'est un dispositif spécifique et complémentaire ».



AVEC LES ACTEURS ASSOCIATIFS

Ce conseil local a fait l'objet d'une signature d'une convention avec les différents partenaires que sont les institutions : ARS, CHS Sevrey, Département ; des professionnels avec la Clinique Val Dracy, La Protection Judiciaire de la Jeunesse et cinq associations que sont la FNARS Bourgogne, La Sauvegarde 71, IREPS de Bourgogne, les PEP 71 et l'UNAFAM 71. Ces associations disposaient d'un stand permettant de présenter leurs actions dans les salons du Colisée.

